

**"EVERY STEP BRINGS A BENEFIT" 2019
FULL TERMS AND CONDITIONS OF THE PROMOTION
FRANCE**

INDEX

Conditions générales de l'opération promotionnelle BENEFEET « À chaque pas, un avantage » 2019	Page 2
BENEFEET « À CHAQUE PAS, UN AVANTAGE 2019 » - ANNEXE 1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION « Offre de bienvenue »	Page 16
BENEFEET « À CHAQUE PAS, UN AVANTAGE » 2019 - ANNEXE 2 CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION « Offre de bienvenue - Édition spéciale »	Page 20

Conditions générales de l'opération promotionnelle BENEFEET « À chaque pas, un avantage » 2019

ARTICLE 1 : Organisateur

L'Organisateur est la société GEOX S.p.A., dont le siège social est via Feltrina Centro 16, 31044 Biadene di Montebelluna (TV), ITALIE. n° d'identification fiscale et n° de TVA 03348440268.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

GEOX S.p.A. organise l'opération promotionnelle ci-après appelée « À chaque pas, un avantage » (ci-après, la « Promotion »), valable à partir du 8 Janvier 2019 au 15 décembre 2019.

La promotion s'adresse aux consommateurs finaux âgés de 18 ans et plus qui sont déjà inscrits au programme benefeet ou qui s'y inscriront pendant la période de validité de l'opération.

Tous les employés et collaborateurs de l'entreprise promotrice et toutes les personnes impliquées professionnellement, de quelque manière que ce soit, dans l'opération (comme, par exemple, les employés et les collaborateurs de Geox Retail) sont exclus de la participation à la promotion.

L'opération est valable dans les magasins Geox participant à l'opération sur l'ensemble du territoire de France (liste complète sur geox.com, rubrique benefeet), ainsi que sur le site web geox.com pour les achats à livrer en France. L'opération n'est pas valable dans les magasins outlet Geox.

La participation à l'opération implique l'acceptation sans réserve par le participant des règles contenues dans les présentes Conditions générales, qui seront disponibles dans tous les magasins Geox participant à l'opération et dans la rubrique benefeet sur geox.com. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de récompenses.

ARTICLE 3 : Durée de validité

L'initiative est valable pour toute la période allant du 8 Janvier 2019 au 15 décembre 2019.

Plus précisément :

- Période d'accumulation des points : du 8 Janvier 2019 au 12 décembre 2019 (inclus)
- Période d'utilisation des bons : du 8 Janvier 2019 au 15 décembre 2019 (inclus)

Après le 15 décembre 2019, les points seront réinitialisés et les bons de réduction non utilisés ne seront plus valides.

ARTICLE 4 : Le programme benefeet et l'opération « À chaque pas, un avantage »

benefeet est un programme de fidélité de Geox Spa réservé aux utilisateurs finaux adultes, qui leur donne droit à des réductions et avantages exclusifs.

L'inscription au programme est gratuite et peut être faite dans n'importe quel magasin Geox participant à l'opération ou sur geox.com dans la rubrique « benefeet ».

Tous les consommateurs membres du programme benefeet, ainsi que les consommateurs qui s'inscriront pendant la période de validité indiquée au point 3, pourront participer à l'opération « À chaque pas, un avantage », comme indiqué ci-dessous.

ARTICLE 5 : Modalités de participation et d'accumulation de points

Pendant la période de validité de l'opération (voir point 3), tous les consommateurs membres du programme benefeet qui dépensent un montant quelconque dans l'un des magasins Geox participant à l'opération ou sur geox.com (en utilisant leur compte My Geox et avec achat à livrer en France) auront droit à l'accumulation de points-pas (ci-après, les « points ») convertibles en bons de réduction une fois que les seuils prévus seront atteints.

Pour avoir droit aux points, le consommateur doit toujours s'identifier et se déclarer membre de benefeet avant l'émission de chaque ticket (en indiquant à la caisse ses nom, prénom, numéro de téléphone portable ou e-mails émis pour l'inscription à benefeet), ou avant la conclusion de chaque transaction sur geox.com (en utilisant votre compte My Geox connecté à votre profil benefeet).

Dans le cas contraire, le consommateur perdra le droit aux points correspondants : une fois le reçu émis ou la transaction conclue sur geox.com, il n'est en aucun cas possible de les récupérer.

5.1 Règles générales d'accumulation des points :

Dans le cadre de la présente opération, les consommateurs gagneront des points de la manière suivante :

- 1 point pour chaque euro d'achat de chaussures/habillement/accessoires Adultes ;
- 1 point pour chaque euro d'achat de produits d'entretien, de semelles intérieures/sous-semelles, de sacs à provisions et de services de réparation/retouche (*) ;
- 2 points pour chaque euro d'achat de chaussures/habillement/accessoires Enfants (Baby, Junior, Jeune).

Il est précisé que :

- L'achat de cartes-cadeaux et les frais d'expédition ne permettent pas de gagner des points.
- Les points ne sont calculés que sur des chiffres entiers arrondis à la valeur nette de chaque ligne d'entrée/transaction (**) pour les produits/services suivants :
 - Chaussures, Habillement et Accessoires Hommes ou Femmes (produits Adultes) : 1 € = 1 point ;
 - Chaussures, Habillement et Accessoires Baby, Junior et Jeune (produits Enfants) : 1 € = 2 points.

Les produits ne figurant pas dans les catégories ci-dessus - produits d'entretien, semelles intérieures/sous-semelles, sacs à provisions, services de réparation/ **retouche (*)** - sont

considérés comme des « produits Adultes » aux fins du calcul du nombre de points : 1 € = 1 point.

Exemple : Un reçu/transaction avec 2 produits, 1 Enfant (à partir de 64,90 euros) et 1 Adulte (à partir de 120,90 euros) vous donne droit à 248 points (64 x 2 + 120).

() Uniquement dans les magasins Geox participant à l'opération, car actuellement non disponibles sur geox.com*

*(**) La valeur nette de chaque ligne d'entrée/transaction correspond à la dépense pour chaque article :*

- acheté moyennant le même reçu/la même transaction ;*
- déduction faite de tous les rabais et/ou promotions associées (soldes, promotions, etc.).*

En ce qui concerne les achats effectués sur le site geox.com, les points seront crédités dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prix payé, quel que soit le mode de paiement choisi par le client.

Il faut préciser que pour cette opération, seuls les achats à livrer en France donneront droit à l'accumulation de points.

Tout achat à livrer dans un autre pays ne permettra pas d'accumuler des points dans le cadre de l'opération, mais - si le pays de destination participe à l'opération - il vous donnera droit à des points valables et utilisables uniquement dans ce pays, sans pouvoir être ajoutés aux points français.

Exemple 1 : Un consommateur Française inscrit à l'opération achète sur Geox.com un produit qu'il souhaite faire livrer à un ami en Italie : comme la promotion a également lieu en Italie, le consommateur gagne des points dans le cadre de l'opération Italien, qui pourront être utilisés conformément à la réglementation applicable et ne pourront être ajoutés au solde existant des points Française.

Exemple 2 : Un consommateur inscrit à l'opération achète sur Geox.com un produit qu'il souhaite faire livrer à un ami en Suisse : comme la promotion n'a pas lieu en Suisse, le consommateur ne gagnera pas de points.

5.2 Cas particuliers :

- En cas d'utilisation de la « Remise Anniversaire ¹»:**

¹ les Conditions générales de l'initiative promotionnelle benefeet « Remise Anniversaire » peuvent être consultées dans la section « benefeet » de geox.com

La remise d'anniversaire, égale à 15 %, sera appliquée sur le montant total du ticket/transaction, AVANT l'encaissement du bon de réduction.

Exemple : si j'achète, moyennant le même reçu/transaction un article Enfant à partir de 50 €, un produit Adulte à partir de 100 € et un produit de nettoyage à partir de 8 € en profitant de la remise de 15 % que j'ai reçue pour mon anniversaire le 8 mars et en utilisant le bon de 10 € gagné grâce à un achat effectué le 5 mars, le montant à payer sera de 124,30 € () et je gagnerai 165 points (**).*

() (50 € + 100 € + 8 €) = 158 € - 23,70 € (remise anniversaire) = 134,30 € - 10 € (bon de réduction) ;*

*(**) 84 points pour le produit Enfant (obtenus comme suit : 50 € - 15 % = 42,50 € → 84 points)*

+ 85 points pour le produit Adulte (obtenus comme suit : 100 € - 15 % = 85 € → 85 points)

+ 6 points pour le produit de nettoyage (obtenus comme suit : 8 € - 15 % = 6,80 € → 6 points)

- 10 points pour l'échange du bon de réduction à partir de 10 €.

- En cas d'application de remises supplémentaires

Les achats qui bénéficient de remises supplémentaires (par exemple : remise supplémentaire, etc.) contribuent à l'accumulation de points, déduction faite de la valeur de la remise appliquée.

- En cas d'utilisation de bons d'achat

Le produit acheté avec un bon d'achat émis à la suite d'un retour dans les magasins Geox participant à l'opération permet d'accumuler des points sur le prix d'achat indiqué sur le ticket, déduction faite de toute remise et/ou promotion.

Les bons d'achat ne peuvent pas être utilisés pour des achats sur geox.com.

Exemple a) :

- *J'ai zéro point ;*
- *j'achète 1 produit Enfant à partir de 50 € et je gagne 100 points ;*
- *le lendemain, je retourne le produit acheté et le retour est associé à mon numéro client benefeet : 100 points sont alors déduits ;*
- *si je remplace immédiatement le produit acheté par un produit de valeur égale, je serai crédité de 100 points ; ainsi, le solde de points après le remplacement est égal à 100 points. Solde total : 100 points.*

Exemple b) :

- *J'ai zéro point ;*
- *j'achète 1 produit Enfant au prix soldé de 40 € et je gagne 80 points*
- *le lendemain, je retourne le produit acheté. Le retour est associé à mon numéro de compte benefeet : 80 points seront déduits de mon solde.*
- *Si vous ne remplacez pas le produit immédiatement, vous recevrez un bon d'achat de 40 € ; ce bon d'achat ne génère pas de points, mon solde sera donc nul ;*

- ensuite, je retourne au magasin et dépense le bon d'achat de 40 € pour l'achat d'un produit Enfant à partir de 60 €, en payant la différence de 20 €. Je suis alors crédité de 120 points. Solde total : 120 points.

- En cas de retours

Les retours effectués dans les magasins Geox Shop et Online ne contribuent pas au calcul de la valeur nette des produits achetés, contrairement aux rabais et aux promotions. En cas de retour, les points sont calculés en appliquant les « Règles générales d'accumulation de points », en multipliant les valeurs par -1.

Exemple :

- j'achète un produit Enfant d'une valeur de 50 € en bénéficiant d'une remise promotionnelle de 20 %. J'ai donc dépensé 40 €.
- En cas de retour, mon solde sera réduit de 80 points ($50 € \times -20 \% \rightarrow 40 € \times 2$ points).

- En cas d'utilisation de bons de réduction de l'opération « À chaque pas, un avantage »

Les bons de réduction utilisés constituent une ligne du reçu/transaction à part (et ne contribuent donc pas au calcul de la valeur nette du produit acheté, contrairement aux remises et promotions).

En présence d'un bon de réduction utilisé, le score est calculé en multipliant le coefficient -1 par la valeur nominale du bon de réduction.

Exemple :

le 18 mai, j'achète (4 lignes sur le reçu/transaction) :

1. une paire de chaussures Adulte d'une valeur de 101,12 € en bénéficiant d'une remise promotionnelle de 20 % ;
2. une paire de chaussures Enfants d'une valeur de 50 € ;
3. j'utilise un bon de réduction de 10 € ;
4. je retourne le produit Enfant pour 20 € et le remplace simultanément par un autre produit Enfant du même montant.

Calcul du score par ligne de reçu/transaction :

1. +80 points ($101,12 € \times -20 \% \rightarrow 80,90 €$ arrondi à la baisse) ;
2. +100 points (50×2) ;
3. -10 points ($10 € \times -1$) ;
4. -40 points ($20 € \times -2$) pour le retour et +40 points ($20 € \times 2$) pour le produit de remplacement.

Solde total du reçu/transaction : 170 points (80 + 100 - 10 - 40 + 40).

5.3 Points bonus :

- Bonus d'achat Multi-Canaux : +50 points

Dans le Période de Validité, en effectuant au moins deux achats de produits Geox (à l'exclusion des produits d'entretien, des semelles intérieures/sous-semelles, sacs à provisions, services de réparation/retouche, cartes-cadeaux, frais de port) dans deux canaux différents - c'est-à-dire au moins un achat valable dans un magasin Geox participant à l'opération et au moins un achat

valable sur Geox.com à livrer en France. - les consommateurs gagneront un bonus supplémentaire de 50 points (une seule fois).

Le bonus sera crédité après le deuxième achat valable.

Le Bonus d'achat Multi-Canaux peut être combiné avec les deux bonus supplémentaires décrits ci-dessous.

- Bonus pour avoir lié votre profil benefeet à votre compte My Geox : +20 points

En liant leur profil benefeet à leur compte My Geox, les consommateurs gagnent 20 points supplémentaires (une seule fois). Il est précisé que pour être admissible au bonus l'adresse électronique de votre profil benefeet doit correspondre à celle de votre compte My Geox.

Afin de lier les deux profils et d'obtenir le bonus, le consommateur doit procéder de l'une des manières suivantes (sans différence entre l'une et l'autre) :

- a) Si vous êtes membre du programme benefeet et si vous avez un compte My Geox, mais vous n'avez pas encore lié les deux profils, connectez-vous à votre compte My Geox sur geox.com, allez dans la section benefeet et suivez la procédure décrite pour relier les deux profils.
- b) Si vous êtes membre du programme benefeet, mais vous n'avez pas de compte My Geox, allez sur <https://www.geox.com>, créez un compte My Geox en saisissant vos coordonnées, choisissez l'option « J'ai déjà un profil benefeet et je souhaite le relier à un compte My Geox » et suivez la procédure décrite.
- c) Si vous n'êtes pas membre du programme benefeet, mais vous avez un compte My Geox, connectez-vous à votre compte My Geox sur geox.com (section « se connecter »), sélectionnez « benefeet » dans le menu et remplissez les champs obligatoires pour vous inscrire au programme benefeet.
- d) Si vous n'êtes pas membre du programme benefeet et n'avez pas de compte My Geox, allez sur geox.com créez un compte My Geox en saisissant vos coordonnées, choisissez l'option « Je veux adhérer à Benefeet maintenant ! » et terminez la procédure. Veuillez noter que si vous choisissez l'option « Je vais adhérer plus tarde », le bonus ne sera acquis que si vous liez votre profil benefeet avant l'expiration de l'opération.

Le bonus sera crédité dans les 2 jours ouvrables à l'issue de la procédure décrite ci-dessus.

NB: Le bonus ne sera pas accordé aux consommateurs qui ont déjà lié leurs deux profils avant le début de la validité de l'opération.

Ce bonus peut être combiné avec le Bonus d'achat Multi-Canaux et les Bonus Événement.

- **Bonus Événement :**

Pendant la Période de validité, Geox se réserve le droit d'organiser des événements promotionnels spéciaux dans certains magasins Geox et/ou sur geox.com. Les événements peuvent affecter certaines périodes de temps et/ou certaines gammes de produits (à l'exclusion des produits de nettoyage, des semelles intérieures/sous- semelles, sacs à provisions, services de réparation/retouche, cartes cadeaux, frais d'expédition) et/ou certaines catégories de membres benefeet, etc.

En cas d'activation de tels « événements spéciaux », Geox communiquera aux consommateurs membres du programme benefeet concernés les détails, les conditions et les points supplémentaires qui peuvent être gagnés.

Ces « Bonus Événement » peuvent être combinés avec le « Bonus d'achat Multi-Canaux » et le « bonus pour avoir lié votre profil benefeet à votre compte My Geox ».

5.4 Remarques générales sur les modalités d'accumulation de points

- Les points pourront être accumulés jusqu'au 12 décembre 2019. Du 13 au 15 décembre 2019, seuls les bons éventuellement encore non échangés seront utilisables. Les points seront automatiquement réinitialisés le 16/12/2019.
- En ce qui concerne les achats effectués dans les points de vente, les consommateurs gagneront des points en effectuant des achats dans n'importe quel magasin Geox participant à l'opération en France, quel que soit le magasin Geox dans lequel ils se sont inscrits au programme benefeet.
- L'opération n'est pas de nature rétroactive. Le consommateur ne peut donc pas demander le crédit de points pour un achat effectué avant son inscription à benefeet, même si l'achat a été effectué pendant la période de validité de l'opération.
- La liste des magasins Geox participant à l'opération, que vous pouvez consulter dans la rubrique appropriée du site geox.com, fait l'objet d'une mise à jour : le consommateur ne peut donc pas demander le crédit de points pour un achat effectué dans un magasin Geox qui a rejoint l'opération après que cet achat a été effectué.
- Les points accumulés par le même consommateur inscrit au programme benefeet, mais avec des codes clients différents, même s'ils appartiennent à la même personne, ne s'additionnent pas les uns aux autres.
- Les points accumulés dans plusieurs magasins Geox sur le territoire de France et/ou sur geox.com pour les achats expédiés en France par le même consommateur membre du programme benefeet via un seul code client, sont automatiquement additionnés.
- Un consommateur membre du programme benefeet qui accumule des points dans des magasins Geox et/ou sur geox.com dans plus d'un pays, possède deux ou plusieurs soldes distincts et non cumulatifs (un pour chaque pays). À chaque solde de points correspond l'attribution d'un statut donné et l'obtention des avantages qui lui sont associés et qui ne sont remboursables que dans le pays où ils ont été accumulés.
- Le consommateur membre du programme benefeet peut consulter le solde de ses points et les

bons de réduction encore disponibles sur le ticket ou la confirmation de commande suivant un achat sur geox.com, ou sur son propre compte benefeet.

ARTICLE 6 : BONS DE RÉDUCTION

Lorsque les seuils de points prédéfinis sont atteints, les consommateurs peuvent convertir leurs points accumulés en Bons de réduction électroniques, qu'ils pourront utiliser lors d'un achat ultérieur.

6.1 Seuils de points

Plus précisément, à chaque seuil de points correspondra l'obtention d'un « Statut », qui donnera droit à l'obtention d'un bon, comme décrit ci-dessous :

POINTS	STATUT DU BON	VALEUR DU BON DE RÉDUCTION
150	Urban Walker	10 €
250	Globe Walker	15 €
500	Moon Walker	25 €
1 000	Star Walker	50 €

6.2 Conversion des points en Bons de réduction

Le solde des points et la disponibilité des bons seront mis à jour immédiatement en cas d'achat auprès des magasins Geox Shop; En ce qui concerne les achats effectués sur le site geox.com, les points seront crédités dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prix payé, quel que soit le mode de paiement choisi par le client;

En cas d'imprévus techniques, la mise à jour aura lieu dans un délai de deux jours ouvrables par rapport à ce qui est prévu ci-dessus.

Lorsque chacun des seuils fixés au point 6.1 sera atteint, le consommateur obtiendra un Statut et sera libre de décider s'il souhaite échanger le bon de réduction correspondant et à quel moment : les bons accumulés dans les différents seuils pourront en effet être échangés individuellement ou cumulés entre eux, comme indiqué plus précisément au point suivant.

Veillez noter qu'un solde de points de valeur intermédiaire entre un statut et un autre vous donnera toujours droit au bon de réduction correspondant au statut inférieur.

Exemple : 180 points donnent droit à un bon de réduction de 10 € correspondant au statut Urban Walker (150 points).

6.3 Comment utiliser les bons de réduction

➤ Option 1 - Utilisation unique des bons

Les bons de réduction accumulés peuvent être utilisés individuellement sur une dépense de valeur égale ou supérieure.

Dans le cas d'achats effectués dans les magasins Geox Shops ou sur geox.com, où les points sont crédités immédiatement, les bons obtenus en atteignant les statuts Moon Walker ou Star Walker pourront éventuellement être utilisés déjà sur les achats qui ont permis d'atteindre ce statut.

Toutefois, dans le cas d'achats effectués sur geox.com avec paiement à la livraison, où les points seront crédités à la réception du prix payé, les bons pourront être utilisés pour des achats successifs.

Dans tous les cas, le bon doit être dépensé pour une dépense de valeur égale ou supérieure (conformément aux procédures et aux limites établies dans le présent document).

➤ Option 2 - Utilisation cumulée des bons

Les bons de réduction peuvent également être additionnés les uns aux autres, comme indiqué dans l'exemple ci-dessous :

- Une fois le seuil de 150 points atteint, le consommateur acquiert le statut de Urban Walker et peut bénéficier d'une remise de 10 € sur une dépense de valeur égale ou supérieure (selon les modalités et limites prévues dans ce document). Ce bon peut être utilisé individuellement ou conservé et utilisé avec l'un des bons relatifs aux seuils suivants.
- Une fois le seuil de 250 points atteint, le consommateur acquiert le statut de Globe Walker et peut bénéficier d'une remise de 15 € sur une dépense de valeur égale ou supérieure (selon les modalités et limites prévues dans ce document).

Si le consommateur n'a pas encore utilisé son bon de 10 € relatif au premier seuil, il peut le cumuler avec le bon de 15 €, bénéficiant ainsi d'une remise totale de 25 € (10 € + 15 €), à utiliser sur une dépense ultérieure d'une valeur égale ou supérieure à la somme des deux bons (selon les modalités et limites prévues dans ce document).

Les mêmes règles de cumul s'appliquent à l'utilisation des bons relatifs aux statuts Moon Walker et Star Walker, qui peuvent être utilisés individuellement ou en combinaison avec les bons relatifs aux seuils ci-dessus.

6.4 Remise à zéro des points

Lorsqu'un bon de réduction est obtenu, les points accumulés jusqu'à ce moment, qui ont permis l'obtention de ce bon, ne sont pas remis à zéro mais restent dans le solde de points du membre du

programme, déduction faite des bons de réduction obtenus dans le reçu/transaction qui a permis l'obtention du bon.

Exemple :

- j'ai 400 points et je n'ai pas encore utilisé les 2 bons de réduction accumulés à ce jour (de 10 € et 15 €).
- J'achète un produit Adulte pour 100 € et j'atteins le seuil de 500 points qui me donne droit à un bon de 25 €.
- J'utilise les 3 bons (10 € + 15 € + 25 €) tout de suite.
- Le solde de points à la fin du reçu sera donc de 450 points (400 + 100 - 10 - 15 - 25).

Si le seuil de 1 000 points (status Star Walker) est dépassé, les consommateurs n'auront pas droit à d'autres avantages, mais auront la possibilité de faire remettre à zéro leur solde de points et de recommencer à accumuler des points à partir de zéro.

6.5 Conditions d'utilisation des bons de réduction

- Chaque bon de réduction peut être utilisé une seule fois et exclusivement par le client membre du programme benefeet qui l'a obtenu ; les bons de réduction ne sont pas transférables à des tiers, ne peuvent pas être convertis en bons d'achat, en cartes cadeaux ou en espèces, ou donner droit à un échange en espèces.
- En aucun cas il ne sera possible d'accumuler et d'utiliser le même bon de réduction à plusieurs reprises : par conséquent, à titre d'exemple non exhaustif, si un consommateur rachète immédiatement un coupon ayant atteint le statut Moon Walker ou Star Walker (voir le point 6.3), il n'aura pas droit au voucher à nouveau sur un achat ultérieur.

Exemple : j'ai 400 points, j'achète un produit Adulte pour 100 € et j'atteints 500 points (statut Moon Walker). Je décide d'utiliser le bon de réduction de 25 € en même temps. Le calcul des points est : $400 + 100 - 25 = 475$ points. Si, lors d'un prochain achat, j'atteins à nouveau 500 points, je n'aurai pas droit à un bon de réduction supplémentaire de 25 €, car il a déjà été accumulé et encaissé.

- L'achat sur lequel le ou les bon(s) de réduction sont échangés contribue également à l'accumulation de points, déduction faite de la valeur du ou des bon(s) de réduction échangée, et déduction faite des retours, à condition que l'achat soit effectué avant le 12 décembre 2019 ; les achats effectués du 13 au 15 décembre 2019 ne contribuent pas à l'accumulation de points.
- Les bons de réduction ne peuvent être échangés que sur des produits au prix fort (par exemple, pas en soldes, pas en promotion), à condition que le prix du produit acheté soit supérieur au montant du bon.
- Les bons ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de produits de nettoyage, de semelles intérieures ou intérieures, de sacs à provisions, de services de réparation ou de retouche, de

cartes-cadeaux, de frais d'expédition.

- Les bons de réduction acquis au cours de la période de validité de l'initiative doivent être utilisés au plus tard le 15 décembre 2019. Passé ce délai, les bons de réduction non utilisés perdront leur validité.
- Les bons de réduction ne peuvent être utilisés que dans le pays où ils ont été obtenus ; par conséquent, s'ils sont obtenus lors d'achats sur Geox.com, le bon de réduction respectif ne peut être utilisé que si le pays dans lequel le produit a été livré coïncide avec le pays où les points nécessaires pour obtenir le bon à utiliser ont été accumulés. De même, dans le cas d'achats dans les magasins Geox participant à l'opération situés à l'étranger, il ne sera pas possible d'utiliser les bons de réduction obtenus grâce aux points accumulés lors des achats sur le territoire de France, et vice versa.

ARTICLE 7 : RETOURS

Afin de garantir le calcul correct des points, le retour d'un produit acheté dans un magasin Geox Shop ne peut avoir lieu que dans le magasin Geox Shop où l'achat a été effectué.

Pour effectuer le retour, il est indispensable de montrer le ticket original du produit acheté : en l'absence du ticket original, le calcul correct des points ne sera pas garanti.

Pour retourner un produit acheté sur geox.com, les consommateurs doivent suivre les procédures indiquées sur le site, dans la section « Retours et remboursements ».

Dans les deux cas (qu'il s'agisse d'un produit acheté dans un magasin Geox participant à l'opération « À chaque pas, un avantage », ou d'un produit acheté sur geox.com), le retour implique l'annulation des points de base précédemment issus du produit retourné ; la mise à jour des points sera visible sur le reçu, sur geox.com ou sur votre compte benefeet ; en cas de problèmes techniques, les points seront visibles sous 48 heures.

Si l'annulation des points sur le produit retourné entraîne un solde de points inférieur à celui d'un statut précédemment atteint, l'obtention ultérieure du même statut ne donne pas droit au bon de réduction correspondant, car il a déjà été obtenu une fois.

Dans le cas d'un produit retourné à un magasin Geox (et non dans le cas d'un retour par une procédure en ligne), les clients membres du programme benefeet peuvent choisir de remplacer simultanément le produit retourné par un autre produit disponible dans le même magasin Geox, en payant la différence, ou de recevoir un bon d'achat d'une valeur égale au prix d'achat du produit retourné.

Le bon ne contribue pas à l'acquisition de points. Le produit de remplacement acheté avec un bon d'achat vous permet de gagner des points sur le prix d'achat indiqué sur le reçu, déduction faite de toute remise et/ou promotion.

En cas de retour d'un article acheté avec une remise d'anniversaire², la remise d'anniversaire de 15 % ne reste valable que si la marchandise est retournée pendant la période de validité de la remise d'anniversaire ; si le retour a lieu après cette date, la valeur de la remise accordée au moment de l'achat doit être réglée.

Exemples :

a) *Retour pendant la période de validité de la remise d'anniversaire :*

- *le 9 mars (c'est-à-dire pendant la période de validité de la remise d'anniversaire), je retourne un produit Enfant, (dont le prix, 50 €, a été payé à hauteur de 42,50 € en appliquant la remise d'anniversaire et a donc généré 84 points) ; 84 points sont soustraits de mon compte et :*
 - *Si je ne remplace pas le produit retourné par un autre produit en même temps, je reçois un bon d'achat de 42,50 € (je ne serai crédité d'aucun point) et, si j'utilise ce bon pendant la période de validité de la remise d'anniversaire pour acheter un produit au même prix d'origine que le produit retourné (50 €), je ne paie aucune différence et je reçois 84 points ;*
 - *Si je remplace le produit retourné par un autre produit Enfant du même prix (50 €), je ne paie aucune différence et 84 points me sont crédités.*

b) *Retour pendant la période de validité de la remise d'anniversaire :*

- *Le 20 mars - et donc au-delà de la période de validité de la remise d'anniversaire - je retourne un produit Enfant (dont le prix, 50 €, a été payé à hauteur de 42,50 € en appliquant la remise d'anniversaire et a donc généré 84 points) ; 84 points sont soustraits de mon compte et :*
 - *si je ne remplace pas le produit retourné par un autre produit en même temps, je reçois un bon d'achat de 42,50 € (je ne suis crédité d'aucun point) ;*
 - *si je remplace le produit retourné par un autre produit Enfant du même prix que le produit retourné (50 €), je paie 7,50 € - montant égal à la différence entre 42,50 € (prix du produit retourné après application de la remise d'anniversaire) et 50 € (prix du produit de remplacement ne bénéficiant pas de la remise d'anniversaire) et 100 points me sont crédités.*

ARTICLE 8 : AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

Pendant la durée de validité de l'opération, Geox se réserve le droit d'introduire des événements promotionnels spéciaux destinés à certaines catégories de membres du programme benefeet, qui peuvent concerner certains magasins Geox et/ou la boutique en ligne geox.com. Les détails de ces événements (tels que la durée, les produits concernés, les remises appliquées et/ou les points reconnus, etc.) seront communiqués de temps à autre aux membres du programme benefeet concernés et pourront être régis par des conditions générales ad hoc.

ARTICLE 9 : Traitement des données personnelles

En vous inscrivant à « benefeet », Geox S.p.A. ayant son siège social à Biadene di Montebelluna (TV), Italie, Via Feltrina Centro n° 16, en tant que Responsable du traitement, pourra utiliser les données à caractère personnel fournies par les utilisateurs enregistrés pour gérer leur abonnement au programme benefeet et leur permettre d'accéder aux réductions (ou prix) et aux initiatives mentionnées dans le présent Règlement.

² les Conditions générales de l'initiative promotionnelle benefeet « Remise Anniversaire » peuvent être consultées dans la section « benefeet » de geox.com

Le traitement sera effectué conformément au Règlement UE 679/2016, Règlement général sur la protection des données (le « Règlement ») et pendant toute la durée de l'adhésion au programme benefeet.

En écrivant à privacy@geox.com, les consommateurs inscrits pourront exercer les droits énoncés dans les articles 15 à 22 du Règlement, y compris l'accès à leurs données personnelles, leur mise à jour, leur suppression, la révocation de leur consentement, le dépôt d'une plainte auprès de l'autorité compétente pour la protection des données personnelles. La déclaration de confidentialité sur le traitement des données personnelles des membres du programme benefeet est disponible dans la section « benefeet »

ARTICLE 10 : Résiliation du programme benefeet

Les utilisateurs qui souhaitent annuler leur inscription à benefeet peuvent adresser une demande spécifique à l'adresse e-mail privacy@geox.com, comme indiqué dans la déclaration de confidentialité relative au traitement des données à caractère personnel disponible dans la section « benefeet ».

Suite à la demande de résiliation du programme, les données personnelles fournies par les utilisateurs seront supprimées, tandis que les éventuels points restants associés au compte et les éventuels bons émis seront annulés.

L'utilisateur perd également le droit de profiter de toute promotion - même en cours de validité - réservée aux membres du programme benefeet (telle que, par exemple mais de manière non exhaustive, la promotion « Ristourne Anniversaire »).

ARTICLE 11 : Modification du règlement

La société promotrice se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des articles du présent Règlement, en tout ou en partie, en veillant à ce que les modifications apportées n'affectent pas les droits acquis des membres du programme. Toute modification apportée au présent Règlement sera communiquée préalablement aux membres de la même manière ou sous une forme équivalente à celle avec laquelle ils ont pris connaissance du présent Règlement.

ARTICLE 12 : Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Sans préjudice des droits d'action en justice du participant, l'Organisateur tranchera tout litige relatif à l'opération et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération.

Si l'opération ne pouvait pas être effectuée comme prévu à cause d'interventions non autorisées, fraudes, problèmes techniques ou toute autre cause, qui soient constitutifs d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil ou qui ne résultent pas de la faute ou de la carence de l'Organisateur, et empêchant ou entravant la sécurité, l'équité ou l'intégrité de la gestion de

l'opération, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer les récompenses éventuellement demandées ou de résilier, supprimer ou modifier la présente opération.

ARTICLE 13 : Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations contenues dans les systèmes informatiques de l'Organisateur ont force probante dans tout litige portant sur les éléments de connexion et le traitement informatique desdites informations relatifs à l'opération.

ARTICLE 14 : Dépôt légal

Le règlement est déposé auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly – 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce dans les points de vente participant à l'initiative. L'avenant est enregistré auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur) à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : GEOX S.p.A., via Feltrina Centro 16, 31044 Biadene di Montebelluna (TV), Italie. Les présentes Conditions générales seront disponibles dans tous les magasins Geox participant à l'opération et dans la rubrique benefeet sur geox.com.

BENEFEET « À CHAQUE PAS, UN AVANTAGE 2019 » - ANNEXE 1

REGLEMENT DE L'INITIATIVE PROMOTIONNELLE « Offre de bienvenue »

À partir du 14 février 2019, l'initiative promotionnelle « Chaque pas, un avantage » sera intégrée à une opportunité supplémentaire pour les participants, appelée « **Offre de bienvenue** ».

La promotion est valable jusqu'à 30 jours avant le début des soldes dans les magasins Geox en France énumérée à l'annexe 1 (ci-après dénommée « points de vente participants »).

La promotion se déroulera de la manière décrite ci-dessous.

Tous les clients abonnés à benefeet à partir du 14 février 2019 et jusqu'à 30 jours avant le début des ventes, bénéficieront du droit de bénéficier de deux réductions :

- **Une remise de la valeur de 10 €**, qui sera appliquée lors du premier achat contextuel ou postérieur à l'inscription à benefeet.
- **Une remise de 15 %**, qui sera appliquée sur un achat ultérieur (pouvant être effectué à partir du jour suivant celui où le bon de 10 € a été dépensé).

La possibilité de bénéficier des réductions sera communiquée aux personnes autorisées par le personnel des points de vente Geox participants et l'acceptation des bons se fera automatiquement en caisse sur le 1^{er} et 2^e achat valide effectué.

Plus précisément, en ce qui concerne l'utilisation des remises, les règles et restrictions suivantes seront appliquées :

- Les remises peuvent être utilisées sur des reçus contenant uniquement des produits au prix fort : il ne sera donc pas possible de bénéficier de la remise en cas d'achat de produits à prix réduits (par exemple, des produits en solde ou en promotion) ou en cas d'utilisation, dans le même reçu, de coupons de la collection benefeet.
- Les deux remises peuvent être obtenues jusqu'à 30 jours avant le début des soldes (elles seront communiquées de manière appropriée dans les points de vente participants) et seront utilisables d'ici le 15 décembre 2019, à condition que la réduction de 15 % soit toujours utilisable à partir du jour suivant celui où la réduction de 10 € a été utilisée.
- Les remises ne seront utilisées que dans les points de vente participants : il ne sera pas possible de les utiliser au point de vente Geox ou pour les achats sur le site de commerce électronique geox.com.
- Les deux remises prévues dans « l'offre de bienvenue » doivent être utilisées pour des achats séparés et effectués à des jours différents. Plus précisément, la réduction de 15 % peut être utilisée à partir du jour suivant celui où la réduction de 10 € a été utilisée.

Geox communiquera cette offre sur le site Internet geox.com, dans la rubrique « benefeet », où le présent document sera également disponible ; il fait partie intégrante des conditions de participation à l'initiative « **Chaque pas, un avantage** »

ANNEXE 1 - LISTE DES POINTS DE VENTE PARTICIPANTS

MAGASIN	ADRESSE	CODE POSTAL	CITY
GEOX - PARIS	73 RUE DE RENNES	75006	PARIS
GEOX - TOULOUSE	24 RUE ST ANTOINE DU T.	31000	TOULOUSE
GEOX - NICE	3 RUE DE LA LIBERTE	06000	NICE
GEOX - BORDEAUX	68 - 70 RUE ST CATHERINE	33000	BORDEAUX
GEOX - PARIS	109 RUE ST LAZARE	75009	PARIS
GEOX - AJACCIO	24 COURS NAPOLEON	20000	AJACCIO AJACCIO, CORSICA
GEOX - NICE	CC CAP 3000, AVENUE EUGENE DONADEI	06700	SAINT-LAURENT-DU-VAR SAINT-LAURENT-DU-VAR-CAGNES-SU
GEOX - METZ	12 RUE DE LA TETE D'OR	57000	METZ
GEOX - BASTIA	14 BOULEVARD PAOLI	20200	BASTIA
GEOX - CAEN	17 RUE BELLIVET	14000	CAEN
GEOX - GRENOBLE	7 RUE ST. JACQUES	38000	GRENOBLE
GEOX - PARIS	CC PASSY PLAZA, 53 RUE DE PASSY	75016	PARIS
GEOX - PARIS	57 RUE DU COMMERCE	75015	PARIS
GEOX - STRASBOURG	27 RUE DES GRANDES ARCADES	67000	STRASBOURG
GEOX - ANGERS	8 RUE VOLTAIRE	49100	ANGERS
GEOX - TOULON	391 RUE JEAN JAURES	83000	TOULON
GEOX - TOURS	11 RUE DES HALLES	37000	TOURS
GEOX - CANNES	93 RUE D'ANTIBES	06400	CANNES
GEOX - PARIS THIAIS	CC BELLE EPINE, AVENUE DU LUXEMBOURG	94320	THIAIS
GEOX - VANNES	6 RUE SAINT SALOMON	56000	VANNES
GEOX - ROUEN	21 RUE LA GANTERIE	76000	ROUEN
GEOX - PARIS	70 RUE DE RIVOLI	75004	PARIS
GEOX - PARIS LA DEFENSE	CC LES QUATRE TEMPS, 15 TUNNEL DE NANTERRE-LA DEFENSE	92932	LA DEFENSE - PARIS
GEOX - TOULOUSE SAINT ORENS	CC E. LECLERC, LOT 37, ROUTE DE REVEL	31650	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE CASTANET-TOLOSAN
GEOX - PARIS ROSNY	CC ROSNY 2, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	93110	ROSNY-SOUS-BOIS
GEOX - TOULOUSE BLAGNAC	CC E. LECLERC, 2 ALLEE EMILE ZOLA	31700	BLAGNAC
GEOX - PARIS	CC BEAUGRENELLE, 12, RUE DE LINOS	75015	PARIS
GEOX - NICE	50 AV. J. MEDECIN	06000	NICE
GEOX - TOULOUSE ROQUES	CC ROQUES, 3 ALLEE DU FRAIXINET	31120	ROQUES PORTET-SUR-GARONNE

GEOX - AVIGNON	CC CAP SUD, LOT 17, 162 AV. PIERRE SEMARD	84000	AVIGNON
GEOX - PARIS SERRIS	CC VAL D'EUROPE, 14 COURS DU DANUBE	77700	SERRIS THORIGNY-SUR-MARNE
GEOX - MULHOUSE	15 RUE DES BOULANGERS	68100	MULHOUSE
GEOX - THIONVILLE	21 RUE DE JEMMAPES	57100	THIONVILLE
GEOX - VILLENEUVE-LA-GARENNE	CC QWARTZ, 4 BOULEVARD GALLIENI	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE
GEOX - LYON	CC CONFLUENCE, LOT 116, 112 COURS CHARLEMAGNE	69002	LYON
GEOX - TREMBLAY-EN-FRANCE	CC AEROVILLE, LOT 118B, 30 RUE DES BUISSONS	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE
GEOX - AIX EN PROVENCE	2 PLACE SAINT-HONORE'	13090	AIX-EN-PROVENCE
GEOX - LYON	59 RUE DU PRESIDENT E. HERRIOT	69001	LYON
GEOX - MUNDOLSHEIM	CC MUNDO' GALERIE CORA, ROUTE NATIONALE 63	67450	MUNDOLSHEIM
GEOX - BORDEAUX MERIGNAC	CC MERIGNAC SOLEIL , LOT B10, ROUTE DU CAP FERRET	33700	MERIGNAC
GEOX - PARIS LEVALLOIS	CC SO OUEST, LOT 15, 31 RUE D'ALSACE	92300	LEVALLOIS-PERRET
GEOX - CLERMONT-FERRAND	CENTRE COMMERCIAL CARRE JAUDE - 2, RUE GISCARD DE LA TOUR FONDUE	63000	CLERMONT-FERRAND
GEOX - CHARTRES	22 RUE NOEL BALLY	28000	CHARTRES
GEOX - PARIS	80 RUE DU FAUBOURG ST. ANTOINE	75012	PARIS
GEOX - THIONVILLE	CC GERIC, LOT S6, 2 RUE DU MAILLET	57100	THIONVILLE
GEOX - PARAY LE MONIAL	CC E. LECLERC, LOT 17, PARC D'ACTIVITES DU CHAMP BOSSU	71600	PARAY-LE-MONIAL
GEOX - TOULOUSE	63 RUE DE LA POMME	31000	TOULOUSE
GEOX - ARCACHON	4 COURS LAMARQUE	33120	ARCACHON
GEOX - PARIS LE CHESNAY	CC PARLY 2, 2 AVENUE CHARLES DE GAULLE	78150	LE CHESNAY
GEOX - PARIS	144 BOULEVARD SAINT-GERMAIN	75006	PARIS
GEOX - ORLEANS	8 RUE DE LA REPUBLIQUE	45000	ORLEANS
GEOX - PARIS	CC FORUM DES HALLES, 101 RUE BERGER	75001	PARIS
GEOX - LE TOUQUET	3 RUE ST JEAN	62520	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE MONTREUIL
GEOX - LA ROCHELLE	4 RUE DES CHAUDRIERS	17000	LA ROCHELLE

GEOX - PARIS LIEUSAIN	CC CARRE' SENART, LOT 153, 3 ALLEE DU PREAMBULE	77127	LIEUSAIN COMBS-LA-VILLE
GEOX - NANTES	4 RUE CREBILLON	44000	NANTES
GEOX - AMIENS	1 RUE DES VERGEAUX	80000	AMIENS
GEOX - LESCAR	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR LESCAR, BOULEVARD DE L'EUROPE	64230	LESCAR
GEOX - RAMBOUILLET	CC BELAIR, ROUTE NATIONALE 10	78120	RAMBOUILLET
GEOX - VICHY	17 RUE DE L'HOTEL DES POSTES	3200	VICHY
GEOX - COLMAR	RUE DES BOULANGERS	68000	COLMAR
GEOX - OBERNAI	79-81 RUE DU GENERAL GOURAUD	67210	OBERNAI
GEOX - COMPIEGNE	12 RUE SOLFERINO	60200	COMPIEGNE
GEOX - FACHES-THUMESNIL	CC AUCHAN, ROUTE DE VENDEVILLE	59155	FACHES-THUMESNIL
GEOX - NIORT	1 RUE RICARD	79000	NIORT
GEOX - TARBES	17 RUE MARECHAL FOCH	65000	TARBES
GEOX - EPAGNY	CC AUCHAN GRAND EPAGNY, RUE DU COMMERCE	74300	EPAGNY
GEOX - MONTPELLIER	CC POLYGONE MONTPELLIER, 1 RUE DES PERTUISANES	34000	MONTPELLIER
GEOX - POITIERS	16 RUE DES CORDELIERS	86000	POITIERS
GEOX - COQUELLES	CC CITE' EUROPE 1001, BOULEVARD DU KENT	62231	COQUELLES
GEOX - PARIS CC VELIZY 2 UN.250	CC VELIZY 2, LEVEL 2, UNIT 250, AV. DE L'EUROPE 22	78140	VELIZY VILLACOUBLAY
GEOX - MARSEILLE CC PRADO	UNIT SU09, BOULEVARD MICHELET	13008	MARSEILLE
GEOX - CLAYE-SOUILLY	CC CARREFOUR CLAYE SOUILLY, LOT 143, ROUTE NATIONALE 3	77410	CLAYE-SOUILLY
GEOX - BORDEAUX BEGLES	CC RIVES D'ARCINS, LOT 204	33130	BEGLES
GEOX - CAMBRAI	12 RUE LOUIS PASTEUR	59400	CAMBRAI
GEOX - NANTES	CC ATLANTIS, LOT A1 B33	44800	SAINT-HERBLAIN

BENEFEET « À CHAQUE PAS, UN AVANTAGE » 2019 - ANNEXE 2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION

« Offre de bienvenue - Édition spéciale »

Entre le 30 avril et le 9 mai 2019, l'offre promotionnelle « À chaque pas, un avantage » sera complétée par une opportunité supplémentaire pour les participants, appelée « **Offre de bienvenue - Édition spéciale** »

La promotion est valable uniquement dans les points de vente Geox présents en France qui présenteront le matériel de communication approprié (ci-après dénommés « points de vente participants »).

Important : il est précisé que, dans les points de vente participants, la promotion « Offre de bienvenue - Édition spéciale » remplacera temporairement la promotion « Offre de bienvenue ». Dès le 10 mai 2019, les conditions standard définies dans l'« Offre de bienvenue » seront donc rétablies (voir l'Annexe 1 du règlement « À chaque pas, un avantage »).

L'initiative « Offre de bienvenue - Édition spéciale » se déroulera comme décrit ci-dessous :

Tous les clients qui s'inscrivent à benefeet du 30 avril au 9 mai 2019 dans les points de vente participants auront le droit de bénéficier de deux remises :

- **Une remise de 15 €**, qui sera appliquée au premier achat effectué lors de la souscription à benefeet ou ultérieurement, à condition qu'elle ait lieu avant le 9 mai 2019.
- **Une remise de 15 %**, qui sera appliquée sur un achat ultérieur (pouvant être effectué à partir du jour suivant celui où le bon de 15 € a été utilisé).

La possibilité de bénéficier des remises sera communiquée aux personnes autorisées par le personnel des points de vente Geox participants et l'acceptation des bons se fera automatiquement en caisse sur le 1er et le 2e achat valide effectué.

En ce qui concerne les méthodes d'utilisation des remises, nous précisons que :

- La remise de **15 €** peut être obtenue et utilisée au plus tard le 9 mai.
- La remise de 15 % sera soumise aux conditions standard définies dans l'« Offre de bienvenue ». La remise peut donc être utilisée au plus tard le 15 décembre 2019, toujours à condition qu'elle soit utilisée à partir du jour suivant celui de la remise de **15 €**.
- Les remises ne seront utilisées que dans les points de vente participants : il ne sera pas possible de les utiliser au magasin d'usine Geox ou pour des achats sur le site d'e-commerce geox.com.
- Les deux remises prévues dans l'« Offre de bienvenue » doivent être utilisées pour des achats séparés et effectués à des jours différents. Plus précisément, la remise de 15 % ne peut être utilisée qu'à partir du jour suivant celui où la remise de **15 € a été utilisée**.

benefe^et

- Les remises peuvent être utilisées sur des reçus contenant uniquement des produits au prix fort : il ne sera donc pas possible de bénéficier de la remise en cas d'achat de produits à prix réduits (par exemple, des produits en solde ou en promotion) ou en cas d'utilisation, dans le même reçu, de bon de réductions de la collection benefeet.

Geox communiquera cette offre exclusivement aux points de vente participants, par le biais de communications spécifiques aux caisses. Ce règlement, qui fait partie intégrante des conditions de participation de l'offre « À chaque pas, un avantage », sera disponible dans les points de vente participants.